

12)

**DEMANDE DE BREVET D'INVENTION**

A1

22) Date de dépôt : 23 mars 1983.

30) Priorité IT, 9 septembre 1982, n° 5212-A/82.

43) Date de la mise à disposition du public de la demande : BOPI « Brevets » n° 11 du 16 mars 1984.

60) Références à d'autres documents nationaux apparentés :

71) Demandeur(s) : Société dite : E. BAS S.r.l. — IT.

72) Inventeur(s) : Giuseppe Gozzini.

73) Titulaire(s) :

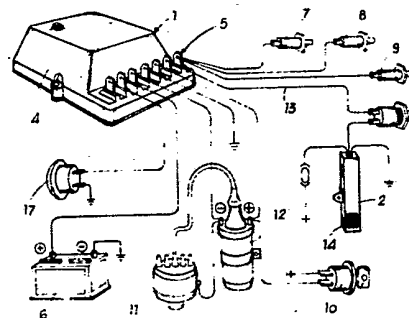
74) Mandataire(s) : Faber.

54) Antivol électronique commandé par impulsions magnétiques, plus particulièrement pour véhicules automobiles.

57) Antivol de véhicule automobile.

L'antivol électronique selon l'invention est constitué par un poste électronique 1 comprenant au moins un compteur électronique continu d'impulsions 2, un lecteur d'impulsions magnétiques relié audit poste, et un activateur magnétique de poche pour l'envoi d'impulsions magnétiques audit poste 1 à travers ledit lecteur 2.

Le poste électronique est raccordé à plusieurs organes et/ou parties à protéger et commande le branchement et le débranchement de l'antivol au moyen des impulsions envoyées au poste par l'activateur magnétique, il commande également l'activation des signaux d'alarme en cas de forçement des organes et/ou parties protégées.



L'invention se rapporte à un anti-voil électronique commandé par impulsions magnétiques, plus particulièrement pour véhicules automobiles.

Le but principal de la présente invention est donc  
5 de proposer un dispositif anti-voil électronique qui soit simple et d'un fonctionnement très sûr, en même temps que facile et pratique à brancher et à débrancher en utilisant un simple et peu coûteux aimant permanent, lequel peut être aisément  
10 disposé et gardé dans un porte-clefs ou un autre objet de poche.

L'anti-voil selon l'invention est caractérisé par le fait qu'il se compose d'un poste électronique comprenant, au moins, un compteur électronique continu d'impulsions, un lecteur d'impulsions magnétiques raccordé au compteur continu  
15 dudit poste électronique, et un activateur magnétique de poche pour l'envoi d'impulsions audit poste à travers ledit lecteur, ledit poste électronique étant raccordé à plusieurs organes et/ou parties à protéger et étant réglé de façon à compter jusqu'à un nombre préétabli d'impulsions et à opérer ensuite  
20 une remise à zéro pour commander le branchement et le débranchement de l'anti-voil au moyen des impulsions envoyées au poste par l'activateur magnétique, ainsi que l'activation d'un avertisseur acoustique et/ou lumineux en cas de forçement des organes et/ou parties protégées.

25 De préférence, le poste électronique est raccordé à une source d'alimentation électrique et comprend un temporisateur pour régler la durée des signaux d'alarme.

Suivant une autre caractéristique, ledit lecteur d'impulsions comprend un témoin lumineux de visualisation des  
30 impulsions fournies à travers le lecteur.

Enfin, ledit activateur magnétique de poche est constitué par un bloc magnétique enfermé et gardé de préférence dans un porte-clefs et pouvant être rapproché de façon intermittente du lecteur d'impulsions pour envoyer des impulsions de  
35 branchement et de débranchement au poste électronique.

Un exemple indicatif et non limitatif de réalisation pratique du dispositif anti-vol selon l'invention est donné ci-après en se référant au dessin annexé, sur lequel :

La figure 1 représente schématiquement; l'anti-vol 5 monté sur un véhicule automobile à protéger ;

Les figures 2 et 3 représentent les schémas de connexion de l'anti-vol à des parties d'un véhicule automobile, avec moteur à essence et avec moteur diesel respectivement ;

Les figures 4, 5 et 6 représentent, séparément, le 10 poste électronique, le compteur d'impulsions et l'activateur sous forme de porte-clefs ;

La figure 7 représente un schéma électronique du poste, reproduit à titre d'exemple.

Le dispositif en question se compose de trois parties 15 distinctes : un poste électronique 1, un lecteur d'impulsions magnétique 2 et un activateur magnétique 3, organes représentés respectivement dans les figures 4, 5 et 6 du dessin.

Le poste électronique 1 comprend, dans un corps 4, un 20 circuit électronique du type représenté, par exemple, dans la figure 7, incluant, entre autres, un compteur électronique continu d'impulsions réglé, de préférence, pour le comptage de dix impulsions et pour la remise à zéro (reset) dès que ce nombre d'impulsions est atteint. Le poste électronique comprend également un temporisateur 25 destiné à régler le temps d'activation du dispositif anti-vol lorsque celui-ci est amorcé en cas d'effraction.

Le lecteur d'impulsions 2, qui comprend, par exemple, un disjoncteur à ampoule -non représenté-, est activé par suite du rapprochement intermittent de l'activateur magnétique 30 3 et envoie alors les impulsions au compteur continu du poste électronique 1 au moyen d'un raccordement 13 -voir figures 2 et 3-, ces impulsions étant visualisées grâce à un témoin lumineux 14 monté sur le corps du lecteur.

A son tour, l'activateur magnétique 3 est constitué 35 par un bloc magnétique 23 disposé et conservé de préférence dans un porte-clefs 24 -voir figure 6- et, comme tel, séparé

des autres composants de l'anti-vol, cet activateur étant d'un emploi aisé et pouvant être mis dans la poche.

Pour l'utilisation de l'anti-vol décrit ci-dessus sur un véhicule automobile, le poste électronique 1 est fixé dans un siège prévu, par exemple, dans la partie moteur du véhicule 5 alors que le compteur d'impulsions 2 est fixé, par exemple, au moyen d'une ailette 28 prévue sur son corps, à la garniture du pare-brise du véhicule -voir figure 1-. Le poste électronique 1 est raccordé, à l'aide d'une plaque à bornes 5 prévue 10 à l'extérieur de son corps 4, au lecteur d'impulsions 3, à la source d'alimentation électrique ou bien à la batterie 6 du véhicule, ainsi qu'aux parties ou organes du véhicule à protéger, tels que -voir figure 1- les moyens 7 de fermeture des portes du véhicule, le moyen 8 de fermeture ducapot du moteur, 15 le moyen 9 de fermeture du coffre, à la radio, au démarreur 10, etc...

Dans le cas d'un véhicule automobile avec moteur à essence -voir figure 2- le poste électronique 1 pourra être raccordé également à l'allumeur 11 et à la bobine 12, tandis que 20 dans le cas d'un véhicule avec moteur diesel -voir figure 3- le poste 1 pourra être raccordé aussi à la pompe 15 pour le carburant ou à l'électrovalve, et il pourra être prévu un relais additionnel 16.

Dans tous les cas, le poste électronique 1 est 25 raccordé à un avertisseur acoustique et/ou lumineux 17 pour donner l'alarme en cas de forçement d'une quelconque des parties protégées du véhicule.

Pour brancher l'anti-vol, il suffit d'envoyer au compteur continu du poste électronique 1 un nombre quelconque d' 30 impulsions inférieur à dix, en rapprochant de façon intermittente l'activateur magnétique 3 du lecteur d'impulsions 2.

Lorsque l'anti-vol est branché, l'ouverture d'une porte ou du coffre ou encore le forçement d'une partie protégée quelconque du véhicule provoque l'amorçage du dispositif acous- 35 tique et/ou lumineux pour avertir à distance de ce forçement.

De même, l'introduction de la clef de contact provoque

à la fois l'activation du dispositif d'alarme et l'inhibition du fonctionnement du moteur.

Le véhicule automobile se trouve ainsi parfaitement protégé contre les vols et les forçements.

5 Pour débrancher l'anti-vol et empêcher le fonctionnement de l'avertisseur pendant l'utilisation normale du véhicule, il suffit d'envoyer au poste électronique, à travers le lecteur d'impulsions et en utilisant toujours l'activateur 3, un nombre d'impulsions tel que, ajouté au nombre  
10 d'impulsions fournies par le branchement, il atteigne le chiffre de dix.

Le dispositif anti-vol se trouve alors "remis à zéro" et complètement inactif.

Bien entendu, l'invention n'est pas limitée au mode  
15 de réalisation qui vient d'être décrit et représenté. On pourra y apporter de nombreuses modifications de détails sans sortir pour cela du cadre de l'invention.

RE V E N D I C A T I O N S

1° - Anti-vol électronique commandé par des impulsions magnétiques, caractérisé par le fait qu'il se compose d'un poste électronique (1) comprenant au moins un compteur électronique continu d'impulsions, d'un lecteur d'impulsions magnétiques (2) raccordé au compteur continu dudit poste électronique (1), et d'un activateur magnétique de poche (3) pour l'envoi d'impulsions audit poste à travers ledit lecteur (2), ledit poste électronique (1) étant raccordé à plusieurs organes et/ou parties à protéger et étant réglé de façon à compter jusqu'à un nombre préétabli d'impulsions et à opérer ensuite une remise à zéro pour commander le branchement et le débranchement de l'anti-vol au moyen des impulsions envoyées au poste par l'activateur magnétique, ainsi que l'activation d'un avertisseur acoustique et/ou lumineux en cas de forçement des organes et/ou parties protégées.

2° - Anti-vol électronique, selon la revendication 1, caractérisé en ce que le poste électronique est raccordé à une source d'alimentation électrique et comprend un temporisateur pour régler la durée des signaux d'alarme.

3° - Anti-vol électronique, selon les revendications 1 et 2, caractérisé en ce que ledit lecteur d'impulsions comprend un témoin lumineux de visualisation des impulsions fournies à travers le lecteur.

4° - Anti-vol électronique, selon les revendications précédentes, caractérisé en ce que ledit activateur magnétique de poche (3) est constitué par un bloc magnétique enfermé et gardé de préférence dans un porte-clefs et pouvant être rapproché de façon intermittente du lecteur d'impulsions pour envoyer des impulsions de branchement et de débranchement au poste électronique.

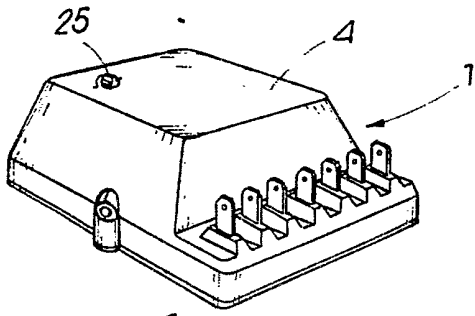


Fig. 4

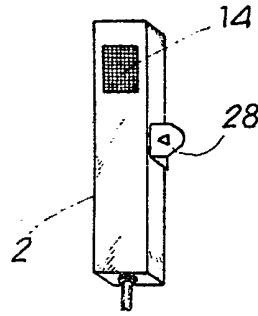


Fig. 5

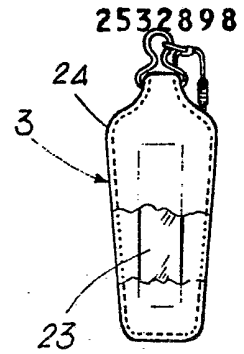


Fig. 6

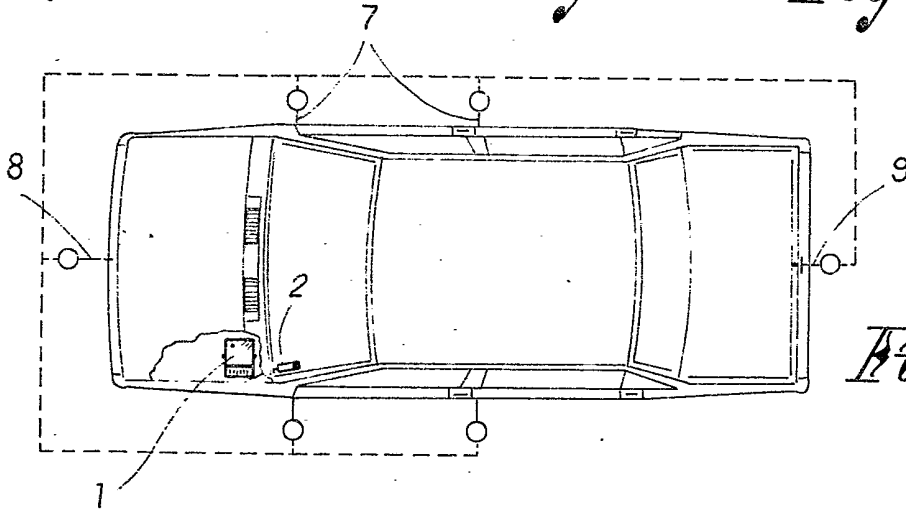


Fig. 1

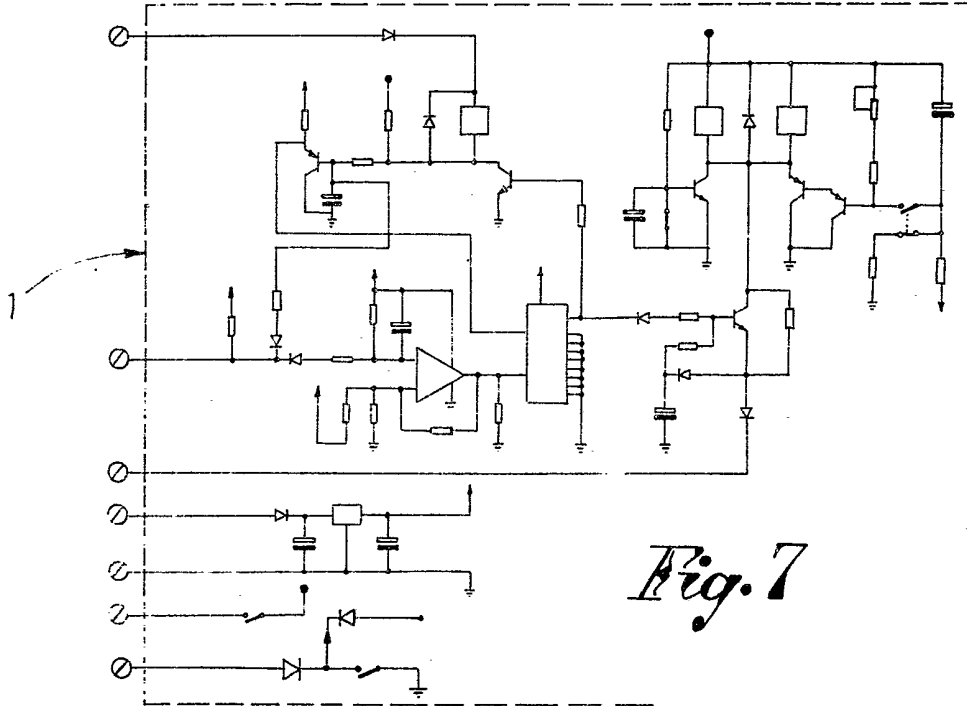


Fig. 7

